

SPRL GESTICARO
COMPTABILITÉ ET SYNDIC D'IMMEUBLES
AVENUE GUSTAVE LATINIS 173
1030 BRUXELLES
GESTICARO@SKYNET.BE
TEL 02/241.87.59
FAX 02/241.17.32
VISITES SUR RENDEZ-VOUS

A.C.P. Résidence « Bienfaiteurs »
Place des Bienfaiteurs 20
1030 Bruxelles

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
COPROPRIETAIRES TENUE LE MERCREDI 25 FEVRIER 2015 à 18H30**

ORDRE DU JOUR

1° Validité de l'assemblée et désignation du propriétaire qui la présidera.

En vertu de la loi sur la copropriété, l'assemblée générale ne peut délibérer que si plus de la moitié des propriétaires est présente ou représentée et pour autant qu'il y ait plus de la moitié des voix.

Le quorum est atteint puisque l'assemblée réunit 6 copropriétaires présents ou représentés sur 8 totalisant 678 voix sur 1.000

L'assemblée, telle que constituée peut valablement délibérer.

Monsieur Delvaux est désigné pour présider l'assemblée.

La séance est ouverte à 18H55.

2° Approbation des comptes de gérance du 01/01/2014 au 31/12/2014 – décharge à donner au vérificateur des comptes, au conseil de copropriété et au syndic.

Il y a lieu de créditer à Mr Delvaux dans les comptes de l'année 2015, un dépannage ascenseur d'un montant de 95,40 €.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires approuvent les comptes de gérance du 01/01/2014 au 31/12/2014 et donnent décharge au vérificateur aux comptes, au conseil de copropriété et au syndic.

3° Fixation du montant des provisions mensuelles sur charges.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires maintiennent les provisions mensuelles sur charges.

4° Fonds de réserve : situation - fixation du montant de l'appel annuel.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires reportent ce point à la prochaine assemblée.

5° Mise en conformité des statuts avec la nouvelle loi :

- **amendement du projet**
- **coût approximatif (rédaction projet, transcription et enregistrement)**

Les remarques ou observations sur le projet sont à envoyer par mail au plus tard pour le 31/03/2015 à Mr Delvaux (corentin.delvaux@outlook.com) qui les collationnera et enverra le projet adapté au syndic qui le transmettra à Maître Tordoir pour l'établissement du projet définitif. Une assemblée extraordinaire sera alors convoquée.

Mr Marcotty se renseignera auprès de son fils si le coût pour l'enregistrement serait inférieur à 2.100 € TVAC.

6° Inventaire amiante.

Un rapport d'inventaire amiante avec plan de gestion a été établi par SAP40 et les propriétaires recevront copie par mail.

Des devis seront communiqués ultérieurement.

7° Situation des travaux des façades avant et arrière : rapport expert + photos.

En fin de chantier, il a été fait appel à un expert étant donné que des malfaçons étaient constatées.

Mr Maillard a établi un procès-verbal stipulant des remarques qui sont levées depuis, mis à part les joints verticaux qui ne sont pas exécutés dans les règles de l'art.

Une remise ou un travail en compensation sera demandée.

8° Travaux urgents à entreprendre :

Devis du 09.10.2014 de City Façade d'un montant de 10.048,80 € :

- **étanchéité d'un balcon en façade avant au 4^{ème} étage**
- **étanchéité d'un balcon en façade arrière au 4^{ème} étage**
- **protection anti-pigeons en façade avant**

Les propriétaires décident d'accepter le devis du 09.10.2014 de City Façade pour un montant de 7.822,80 € TVAC (pas les postes 1.4 et 2.4) étant donné que l'expert préconise une étanchéité de type Decothane assurant en même temps la finition des 2 terrasses. Le prix des travaux sera adapté en fonction des négociations et des travaux supplémentaires.

Il faudrait aussi :

- remplacer d'un côté, la descente d'eau pluviale à l'arrière au niveau du toit

- remplacer de l'autre côté, la descente d'eau pluviale à l'arrière entre le 3^{ème} et le 4^{ème} étage

Messieurs Dimitriev et Linssen accompagneront le syndic dans les négociations avec City Façade.

Un appel de fonds sera envoyé pour couvrir ces travaux en fonction des négociations.

9° Election et/ou réélection des membres du conseil de copropriété.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, le conseil de copropriété est réélu :

- Mr Dimitriev : président
- Mr Delvaux : assesseur
- Mr Linssen : assesseur

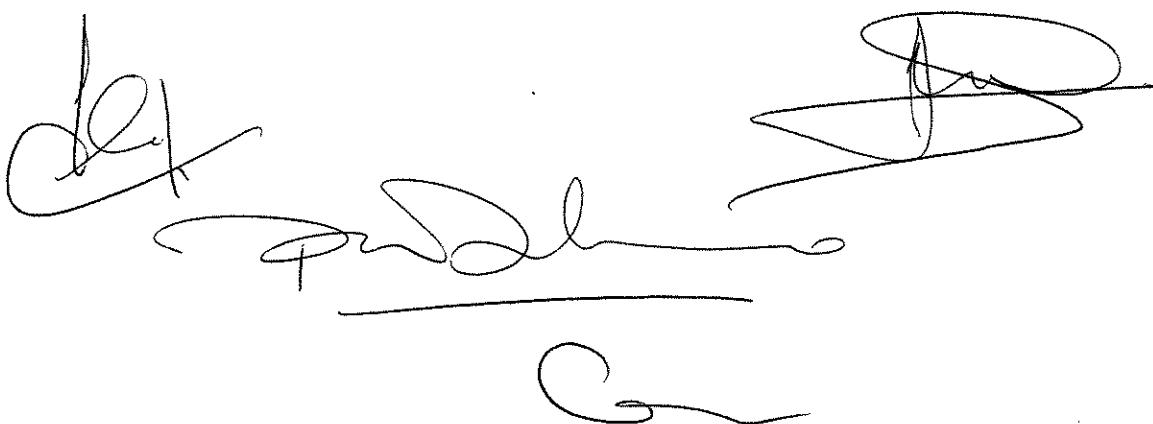
10° Nomination d'un vérificateur aux comptes.

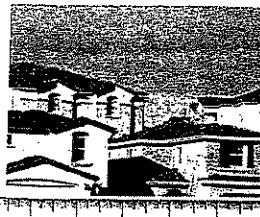
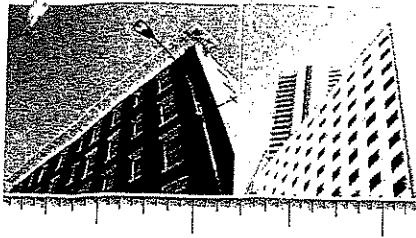
Monsieur Marcotty est nommé vérificateur aux comptes.

11° Divers.

- Il est rappelé au propriétaire du magasin que la finition de la porte qui a été remplacée et qui donne dans le couloir n'est toujours pas faite. **Si les travaux ne sont pas exécutés pour le 15/04/2015, ils seront faits à charge du propriétaire.**
- La porte de rue du commerce du rez-de-chaussée est ouverte et des inconnus s'introduisent dans le bâtiment, mettant la sécurité des occupants en cause. **Le propriétaire a été mis au courant et s'est engagé à faire le nécessaire pour refermer cette porte dès ce jeudi 26/02/2015, sinon le nécessaire sera fait à charge du propriétaire.**
- L'assemblée générale annuelle est fixée au lundi 22/02/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20.





SPRL GESTICARO

COMPTABILITÉ ET SYNDIC D'IMMEUBLES

AGREATION IPCF 70397243

AVENUE GUSTAVE LATINIS 173
1030 BRUXELLES
GESTICARO@SKYNET.BE
TEL 02/241.87.59
FAX 02/241.17.32
VISITES SUR RENDEZ-VOUS

A.C.P. Résidence « Bienfaiteurs »
Place des Bienfaiteurs 20-21
1030 Bruxelles

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES COPROPRIETAIRES TENUE LE 27 JUIN 2016 à 19H00**

1° Validité de l'assemblée et désignation du copropriétaire qui la présidera.

En vertu de la loi sur la copropriété, l'assemblée générale ne peut délibérer que si plus de la moitié des propriétaires est présente ou représentée et pour autant qu'il y ait plus de la moitié des voix.

Le quorum est atteint puisque l'assemblée réunit 6 copropriétaires présents ou représentés sur 8 totalisant 759 voix sur 1.000

L'assemblée, telle que constituée peut valablement délibérer.

M. Delvaux est désigné pour présider l'assemblée.

La séance est ouverte à 19H40.

2° Approbation des comptes de gérance du 01/01/2015 au 31/12/2015 – décharge à donner au vérificateur aux comptes, au conseil de copropriété et au syndic.

M. Marcotty a vérifié les comptes et propose à l'assemblée de les approuver.

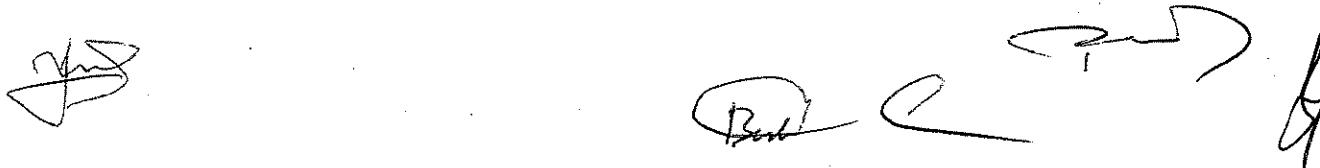
A l'unanimité des voix présentes et représentées, les comptes seront approuvés s'il n'y a pas de remarques des propriétaires qui sont faites à la gérance pour le 15/07/2016 au plus tard.

3° Fixation des provisions mensuelles sur charges.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires maintiennent les provisions mensuelles sur charges.

4° Fonds de réserve : situation – fixation du montant de l'appel annuel.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires ne souhaitent pas alimenter pour l'instant le fonds de réserve.



5° Mise en conformité des statuts avec la nouvelle loi :

- approbation du projet définitif
- choix du notaire (transcription et enregistrement)

Le projet définitif sera envoyé par mail à tous les propriétaires qui devront faire leurs remarques par mail à la gérance pour le 15/07/2016 au plus tard.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires marquent leur accord que les statuts adaptés soient transcrits et enregistrés par le Notaire Vanhaverbeke pour un montant de ± 1.800 € HTVA.

6° Inventaire amiante : estimation des travaux.

L'inventaire sera envoyé par mail à tous les propriétaires. Le coût du désamiantage s'élèverait à ± 9.500 € HTVA (à voir s'il s'agit d'un local commun ou privatif du rez-de-chaussée).

7° Election et/ou réélection des membres du conseil de copropriété.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, le conseil de copropriété est réélu :

- M. Dimitriev : président
- M. Delvaux : assesseur
- M. Linssen : assesseur

8° Nomination du vérificateur aux comptes.

M. Marcotty est nommé vérificateur aux comptes.

**9° Proposition de reconduire le mandat de syndic de la SPRL Gesticaro jusqu'au
30.06.2018**

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires reconduisent le mandat de syndic de la SPRL Gesticaro jusqu'au 30.06.2018

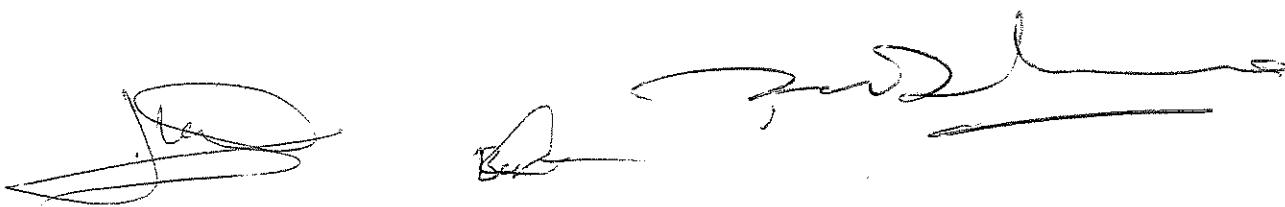
10° Divers.

- M. Linssen achètera tout le matériel à placer par chacun pour empêcher les pigeons de se poser sur la façade arrière et la copropriété lui remboursera.
- M. Ozturk et M. Dimitriev se chargent de demander des devis pour la mise en peinture de la cage d'escaliers, la porte, ... Il faudrait aussi prévoir le remplacement des vitres cassées des châssis de fenêtre des communs.
- M. Ozturk et M. Dimitriev demanderont des devis pour la mise en conformité du tableau électrique à la cave.
- Les occupants se plaignent du bruit nocturne causé par l'établissement du rez-de-chaussée, car il y aurait des machines qui feraient du bruit, ainsi que l'utilisation de la terrasse et empêcheraient les occupants de dormir. L'établissement est ouvert 24h/24h, ce qui semble

illégal. La gérance informera le propriétaire par écrit et voie recommandée, sans résultat, les propriétaires porteront plainte auprès des autorités communales compétentes.

- M. Ozturk demandera à M. Bulant s'il peut enlever les encombrants à la cave, sinon la gérance pourra faire appel à une société pour le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.



A.C.P. Résidence « BIENFAITEURS »
Place des Bienfaiteurs 20-21
1030 Bruxelles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES COPROPRIETAIRES TENUE LE 24 AVRIL 2014 à 19H00

1° Validité de l'assemblée et désignation du copropriétaire qui présidera l'assemblée.

En vertu de la loi sur la copropriété, l'assemblée générale ne peut délibérer que si plus de la moitié des propriétaires est présente ou représentée et pour autant qu'il y ait plus de la moitié des voix.

Etant donné qu'il s'agit de la 2^{ème} assemblée, il n'y a pas de condition de quorum. A titre d'information, l'assemblée réunit 5 copropriétaires présents ou représentés sur 8 totalisant 631 voix sur 1.000

L'assemblée, telle que constituée peut valablement délibérer.

Mr Delvaux est désigné pour présider l'assemblée.

La séance est ouverte à 19H40.

2° Approbation des comptes de gérance du 01/01/2013 au 31/12/2013 – décharge à donner au vérificateur aux comptes, au conseil de copropriété et au syndic.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les comptes de gérance du 01/01/2013 au 31/12/2013 sont approuvés et décharge est donnée au vérificateur aux comptes, au conseil de copropriété et au syndic.

Il est décidé de porter l'entretien des communs à 130 € par mois à partir du 1^{er} janvier 2014.

Les propriétaires marquent accord sur le changement de compagnie d'assurances (de Fidea vers AG).

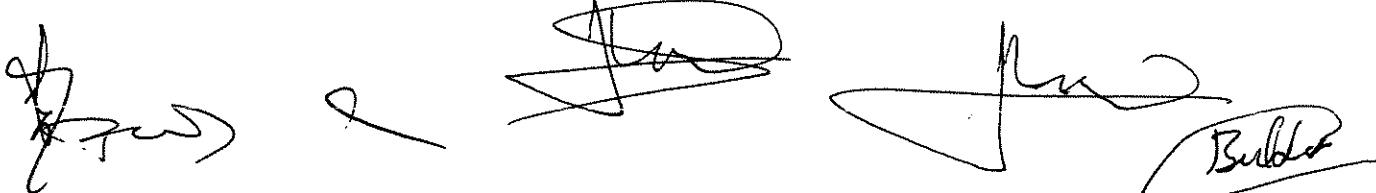
Mr Delvaux demande un éclaircissement sur le dépannage ascenseur.

3° Fixation des provisions mensuelles sur charges.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, il est décidé de maintenir les provisions mensuelles sur charges.

4° Fonds de réserve : situation - fixation du montant de l'appel annuel.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires décident de ne pas alimenter le fonds de réserve.



5° Réfection de la façade avant (travaux déjà décidés) :**1/ mandat au syndic pour la représentation de l'ACP dans les démarches administratives.**

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires mandatent la SPRL Gesticaro, syndic pour représenter l'ACP dans les démarches administratives.

2/ mandat à la SPRL Primes Service pour l'obtention de la prime.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, les propriétaires donnent mandat à la SPRL Primes Service pour l'obtention de la prime.

6° Travaux éventuels à entreprendre.

Ce point est reporté à la prochaine assemblée.

7° Election et/ou réélection des membres du conseil de copropriété.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, le conseil de copropriété est réélu à savoir :

- Monsieur Dimitriev : président.
- Monsieur Delvaux : assesseur.
- Monsieur Linssen : assesseur.

8° Nomination d'un vérificateur aux comptes.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, Mr Marcotty est élu vérificateur aux comptes.

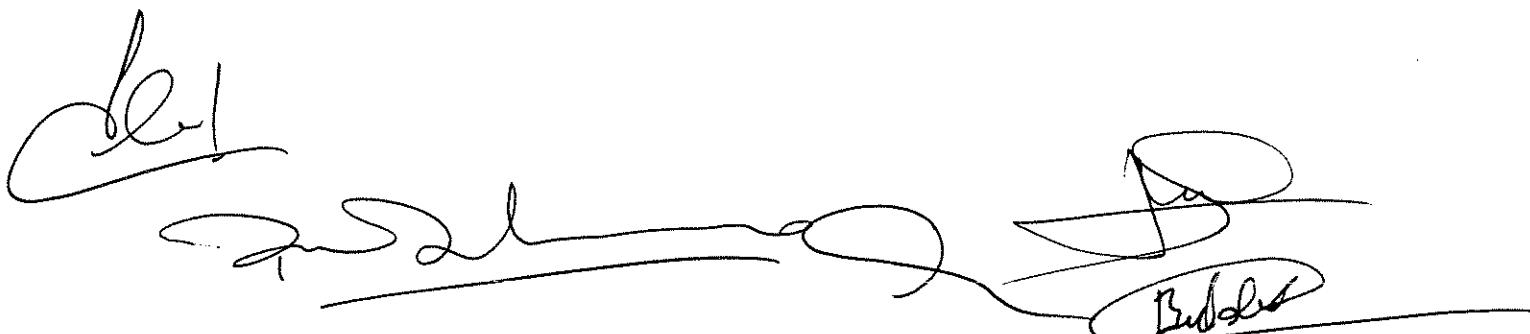
9° Proposition de reconduire le mandat de la SPRL Gesticaro, syndic jusqu'au 30/06/2016.

A l'unanimité des voix présentes et représentées, la SPRL Gesticaro est reconduite dans ses fonctions de syndic jusqu'au 30/06/2016.

10° Divers.

- Il est proposé de tenir la prochaine assemblée le mercredi 25/02/2015 à 18H30.
- Il est rappelé au propriétaire du magasin que la finition de la porte qui a été remplacée et qui donne dans le couloir n'est toujours pas faite.
- Il sera demandé à City Façade de planifier les travaux en août 2014.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.



A.C.P. Résidence « Bienfaiteurs »
Place des Bienfaiteurs 20A
1030 Bruxelles

**PROCES-VERBAL DE CARENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES COPROPRIETAIRES DU MERCREDI 26 FEVRIER 2014 à 19H00**

ORDRE DU JOUR

1° Validité de l'assemblée et désignation du copropriétaire qui présidera l'assemblée.

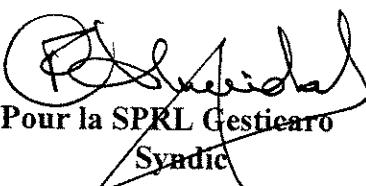
En vertu de la loi sur la copropriété, l'assemblée générale ne peut délibérer que si plus de la moitié des propriétaires est présente ou représentée et pour autant qu'il y ait plus de la moitié des voix.

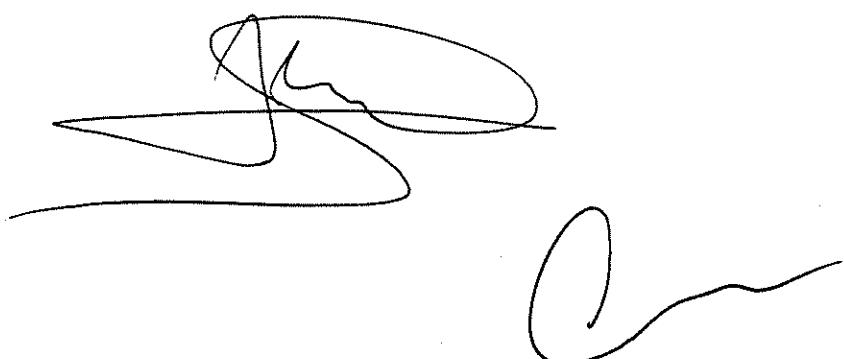
Le quorum n'est pas atteint puisque l'assemblée ne réunit que 5 copropriétaires sur 8 présents ou représentés, totalisant 467 voix sur 1.000

L'assemblée, telle que constituée ne peut valablement délibérer.

Une deuxième assemblée sera convoquée dans les délais prévus par l'acte de base de la copropriété et avec le même ordre du jour.

La séance est levée à 19H30.


Pour la SPRL Gestiearo
Syndic



PERIODE : 01/01/2016 - 31/12/2016

ANNEE 2016

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
QBL - 1. FRAIS COMMUNS				
BQ	1		FRAIS DE BANQUE	0,15
FE	1001	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 01/2016	21,28
FE	1003	A09	ASSURANCE TOP HABIT. 01-06/16	690,01
FE	1004	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 02/2016	21,28
FE	1005	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 03/2016	21,28
FE	1006	M12	REGLER SERRURE+GACHE ELECTR.	134,62
FE	1007	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 04/2016	21,28
FE	1008	M12	FOURNIR+POSER CLENCHE PORTE	166,42
FE	1009	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 05/2016	21,28
FE	1010	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 06/2016	21,28
FE	1011	A09	ASSURANCE TOP HABIT. 07-12/16	690,01
FE	1012	E16	DCPTE ELECTR.11/05/15-18/05/16	93,81
FE	1013	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 07/2016	21,28
FE	1015	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 08/2016	21,28
FE	1016	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 09/2016	21,28
FE	1017	002	HONOR. GESTION DOSSIER PRIMES	65,60
FE	1018	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 10/2016	21,28
FE	1019	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 11/2016	21,28
FE	1020	002	SLDE HONOR.GESTION DOS. PRIMES	366,58
FE	1021	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 12/2016	21,28
FE	1022	B09	CONVOCATIONS+PV AG 27/06/2016	49,52
FE	1023	B09	FRAIS DE BUREAU	106,49
FE	1024	G10	HONORAIRES 1ER TRIMESTRE 2016	490,26
FE	1025	G10	HONORAIRES 2EME TRIMESTRE 2016	490,26
FE	1026	G10	HONORAIRES 3EME TRIMESTRE 2016	490,26
FE	1027	G10	HONORAIRES 4EME TRIMESTRE 2016	490,26
OD	101		ENTRETIEN DES COMMUNS	1.560,00
OD	105		SOLDE FACADE AVANT V/PTF	-4.780,73
OD	108		REPARATION TUYAUX EC+EF+DIV.	976,01
OD	109		RECHERCHE FUITE SDB LINSEN	356,95
				2.691,84
Total 1.				2.691,84
				=====
QAL - 2. FRAIS ASCENSEUR				
FE	1002	E15	CONTRAT D'ENTRETIEN 2016	807,72
OD	103		DEPANNAGE ASCENSEUR	95,40
				903,12
Total 2.				903,12
				=====
FPL - 20. FRAIS PRIVES				
OD	102	ARCG	INTERETS DE RETARD	36,00
OD	102	ARCD	INTERETS DE RETARD	186,23

PERIODE : 01/01/2016 - 31/12/2016

ANNEE 2016

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
OD 103	A3G		ANNUL. DEPANNAGE ASCENSEUR	-95,40
OD 107	ARCD		SOLDE SINISTRE	-810,00
				-683,17
Total 20.				-683,17
				=====
Total Général				2.911,79

ANNEE 2016

Bien	Personne	(QB)	(QA)	(FP)	Total
A1D	D02	128	344,56	15	135,47
A1G	B01	66	177,67	11	99,35
A2D	L01	111	298,80	12	108,38
A2G	B011	66	177,67	12	108,38
A3D	D04	111	298,80	12	108,38
A3G	D01	66	177,67	12	108,38
A4-5	M01	211	567,98	26	234,82
ARCD	K01	190	511,46		
ARCG	D03	51	137,29		
FONDS DE GESTION		-0,06	-0,04		-0,10
Total (quotités)		1000	100		
Total (montants)		2.691,84	903,12	-683,17	2.911,79

ACP RESIDENCE "BIENFAITEURS" EDITION DE LA REPARTITION 20/06/17 Pg 2
BE 0564.746.668

Légende

QB 1. FRAIS COMMUNS
QA 2. FRAIS ASCENSEUR
FP 20. FRAIS PRIVES

01/01/2016 - 31/12/2016

Code	Nom	Bien	Report	Rembours.	Frais Pér.	Payements	Régular.	Solde
B01	Mme BULDUK	A1G	718,24	0,00	277,02	0,00	0,00	995,26
B011	Mme BULDUK	A2G	1.824,37	0,00	286,05	0,00	-1.560,00	550,42
D01	Mr DELVAUX	A3G	220,88	0,00	190,65	725,48	0,00	-313,95
D02	Mr et/ou Mme DAL Sylvain-KUSRINI	A1D	351,62	0,00	480,03	1.380,74	0,00	-549,09
D03	SPRL DVCV EVER'ONE	ARCG	1.305,61	0,00	173,29	1.305,61	0,00	173,29
D04	Mr et/ou Mme DIMITRIEV S.-NISHIMURA S.	A3D	279,18	0,00	407,18	892,44	0,00	-206,08
K01	Mr KOSE Erol	ARCD	3.103,90	0,00	-112,31	1.440,00	0,00	1.551,59
L01	Mr LINSEN	A2D	-0,54	0,00	407,18	1.172,16	0,00	-765,52
M01	Mr MARCOTTY	A4-5	1.059,28	0,00	802,80	2.559,28	0,00	-697,20
Totaux			8.862,54	0,00	2.911,89	9.475,71	-1.560,00	738,72

Frais répartis : 2.911,79 Total Soldes DB : 3.270,56
 Arrondi de calcul : 0,10 Total Soldes CR : 2.531,84

A C T I F	P A S S I F
COPROPRIETAIRES LIVRET-VERT 310-0877703-36	738,72 66,73 14.402,02
ACTIF	15.207,47
	PASSIF 15.207,47

ACP RESIDENCE "BIENFAITEURS"
BE 0564.746.668 RELEVE DES CHARGES COMMUNES ET PRIVATIVES

20/06/17 Pg 1

PERIODE : 01/01/2016 - 31/12/2016
POUR INFORMATION

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
PTF	-	PROVISION TRAVAUX FACADES		
OD	105		SOLDE FACADE AVANT	4.780,73
OD	106		SOLDE V/FR	3.817,14
RP	1		REPORT	-8.597,87
Total	140			=====
Total Général				

PERIODE : 01/01/2015 - 31/12/2015

ANNEE 2015

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
QBL			- 1. FRAIS COMMUNS	
BQ	1		FRAIS DE BANQUE	164,35
BQ	1		FRAIS DE BANQUE	0,15
BQ	41		FRAIS DE BANQUE	177,95
FE	1001	A09	ASSURANCE TOP HABIT. 01-06/15	690,94
FE	1002	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 02/2015	21,28
FE	1003	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 01/2015	21,28
FE	1006	M19	PROVISION HONORAIRE EXPERT	1.694,00
FE	1007	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 03/2015	21,28
FE	1008	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 04/2015	21,28
FE	1009	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 05/2015	21,28
FE	1010	E16	DCPTE ELECTR.14/05/14-11/05/15	15,99
FE	1011	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 07/2015	21,28
FE	1012	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 06/2015	21,28
FE	1013	A09	ASSURANCE TOP HABIT. 07-12/15	690,94
FE	1015	O02	PETIT FILET S/AERA+DESINFECT.	242,00
FE	1017	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 08/2015	21,28
FE	1021	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 09/2015	21,28
FE	1022	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 10/2015	21,28
FE	1023	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 11/2015	21,28
FE	1025	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 12/2015	21,28
FE	1026	V07	RPLT GACHES ELECTR.+TETIERE	207,76
FE	1027	B09	CONVOCAT.+PROCES-VERBAL 02/15	30,30
FE	1028	B09	FRAIS DE BUREAU	141,86
FE	1029	G10	HONORAIRE 1ER TRIMESTRE 2015	480,66
FE	1030	G10	HONORAIRE 2EME TRIMESTRE 2015	480,66
FE	1031	G10	HONORAIRE 3EME TRIMESTRE 2015	480,66
FE	1032	G10	HONORAIRE 4EME TRIMESTRE 2015	480,66
OD	101		ENTRETIEN DES COMMUNS	1.560,00
OD	102		APPEL TRAV. CPLEMENT. AG 02/15	6.360,00
				14.154,24
Total 1.				14.154,24
				=====
QAL			- 2. FRAIS ASCENSEUR	
FE	1004	A27	CONTROLE PREVENTIF INSP. ATK	227,48
FE	1005	E15	CONTRAT D'ENTRETIEN 2015	784,40
FE	1018	E15	DEPANNAGE+REPARER BOUTON 3°	127,20
FE	1020	E15	REEMPLACER 4 ROLLERS + REGLAGES	1.187,20
FE	1024	A27	CONTROLE PREVENTIF INSP. ATK	227,48
OD	104		APPEL TRAVAUX ASCENSEUR	5.676,30
				8.230,06
Total 2.				8.230,06
				=====

PERIODE : 01/01/2015 - 31/12/2015

ANNEE 2015

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
FPP - 20. FRAIS PRIVES				
OD 103		A4-5	APPEL TRAV. CPLEMENT. PRIV.	2.014,00
OD 105		ARCG	INTERETS DE RETARD	85,36
OD 105		ARCD	INTERETS DE RETARD	173,38
				2.272,74
Total 20.				2.272,74
				=====
Total Général				24.657,04

ANNEE 2015

Bien	Personne	(QB)	(QA)	(FP)	Total
A1D	D02	128 1.811,75	15 1.234,52		3.046,27
A1G	B01	66 934,19	11 905,32		1.839,51
A2D	L01	111 1.571,13	12 987,61		2.558,74
A2G	B011	66 934,19	12 987,61		1.921,80
A3D	D04	111 1.571,13	12 987,61		2.558,74
A3G	D01	66 934,19	12 987,61		1.921,80
A4-5	M01	211 2.985,55	26 2.139,82	2.014,00	7.140,37
ARCD	K01	190 2.689,32		173,38	2.862,70
ARCG	D03	51 721,88		85,36	807,24
FONDS DE GESTION		-0,09	-0,04		-0,13
Total (quotités)		1000	100		
Total (montants)		14.154,24	8.230,06	2.272,74	24.657,04

ACP RESIDENCE "BIENFAITEURS" EDITION DE LA REPARTITION 27/06/16 Pg 2
BE 0564.746.668

Légende

QB 1. FRAIS COMMUNS
QA 2. FRAIS ASCENSEUR
FP 20. FRAIS PRIVES

ANNEE 2015

Code	Nom	Bien	Report	Rembours.	Frais Pér.	Payements	Régular.	Solde
B01	Mme BULDUK	A1G	1.377,49	0,00	1.839,51	1.718,76	-780,00	718,24
B011	Mme BULDUK	A2G	1.502,33	0,00	1.921,80	819,76	-780,00	1.824,37
D01	Mr DELVAUX	A3G	2.399,65	0,00	1.921,80	2.579,93	-1.520,64	220,88
D011	Mr DELVAUX	A3D	-1.520,64	0,00	0,00	0,00	1.520,64	0,00
D02	Mr et/ou Mme DAL Sylvain-KUSRINI	A1D	1.352,04	0,00	3.046,27	4.046,69	0,00	351,62
D03	SPRL DVCV EVER'ONE	ARCG	822,73	0,00	807,24	324,36	0,00	1.305,61
D04	Mr et/ou Mme DIMITRIEV S.-NISHIMURA S.	A3D	1.308,82	0,00	2.558,74	3.588,38	0,00	279,18
K01	Mr KOSE Erol	ARCD	1.681,20	0,00	2.862,70	1.440,00	0,00	3.103,90
L01	Mr LINSSEN	A2D	712,54	0,00	2.558,74	3.271,82	0,00	-0,54
M01	Mr MARCOTTY	A4-5	2.394,75	0,00	7.140,37	8.475,84	0,00	1.059,28
Totaux			12.030,91	0,00	24.657,17	26.265,54	-1.560,00	8.862,54

Frais répartis : 24.657,04 Total Soldes DB : 8.863,08
Arrondi de calcul : 0,13 Total Soldes CR : 0,54

A C T I F	P A S S I F
COPROPRIETAIRES	8.862,54
LIVRET-VERT	66,68
310-0877703-36	5.058,87
ACTIF	13.988,09
PASSIF	13.988,09

ACP RESIDENCE "BIENFAITEURS"

BE 0564.746.668 RELEVE DES CHARGES COMMUNES ET PRIVATIVES

27/06/16 Pg 1

PERIODE : 01/01/2015 - 31/12/2015
POUR INFORMATION

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
PTF	-	PROVISION TRAVAUX FACADES		
FE	1014	C42	TRAVAUX COMPLEMENT. RENOVATION	3.349,60
FE	1016	C42	ACPTE 35% TRAV.CPLMENT. RENOV.	2.930,90
FE	1019	C42	SLDE TRAVAUX RENOVAT.CPLEMENT.	2.093,50
OD	102		APPEL TRAV. CPLEMENT. AG 02/15	-6.360,00
OD	103		APPEL TRAV. CPLEMENT. PRIV.	-2.014,00
RP	1		REPORT	-8.597,87
				-8.597,87
Total	140			-8.597,87
				=====
Total Général				-8.597,87

PERIODE : 01/01/2014 - 31/12/2014
ANNEE 2014

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
QBL			- 1. FRAIS COMMUNS	
BQ	1		FRAIS DE BANQUE	115,47
FE	1001	002	ASSURANCE INCENDIE 01-06/2014	1.341,51
FE	1002	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 01/2014	21,28
FE	1003	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 03/2014	21,28
FE	1006	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 05/2014	21,28
FE	1007	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 04/2014	21,28
FE	1008	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 02/2014	21,28
FE	1009	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 06/2014	21,28
FE	1010	E16	DCPTE ELECTR.16/05/13-14/05/14	25,70
FE	1011	T14	1° PARTIE MISE CONFORM. STATUTS	2.178,00
FE	1013	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 07/2014	21,28
FE	1014	002	HONOR.GESTION DOSSIER SUBSIDES	440,57
FE	1015	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 08/2014	21,28
FE	1018	002	PLACER PRISE COURANT COMMUNS	132,50
FE	1021	M19	PROV. HONOR. EXPERT	968,00
FE	1022	002	INVENT. AMIANTE+ANAL.ECHANTIL.	687,28
FE	1023	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 11/2014	21,28
FE	1024	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 10/2014	21,28
FE	1025	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 09/2014	21,28
FE	1026	B09	HONOR. EXCEPTION. 2° ASSEMBLEE	170,00
FE	1027	B09	FRAIS DE BUREAU	67,79
FE	1028	B09	CONVOCATIONS + PV AG 26/02/14	20,51
FE	1029	B09	CONVOCATIONS+PV AG 24/04/2014	29,75
FE	1030	B09	COPIES+ENVOIS PROJET STATUTS	132,08
FE	1031	E16	ACOMPTE ELECTRICITE 12/2014	21,28
FE	1033	C42	SOLDE TRAV. RENOV. FACADE AV	4.780,73
FE	1034	G10	HONORAIRES 1ER TRIMESTRE 2014	471,24
FE	1035	G10	HONORAIRES 2EME TRIMESTRE 2014	471,24
FE	1036	G10	HONORAIRES 3EME TRIMESTRE 2014	471,24
FE	1037	G10	HONORAIRES 4EME TRIMESTRE 2014	471,24
FE	1038	002	ASSURANCE INCENDIE 07-12/2014	1.341,51
OD	101		ENTRETIEN DES COMMUNS	1.560,00
OD	102		PROVISION TRAVAUX FACADES	18.000,00
				34.131,72
Total 1.				34.131,72
				=====
QAL			- 2. FRAIS ASCENSEUR	
FE	1004	E15	CONTRAT D'ENTRETIEN 2014	760,02
FE	1005	E15	PLT BOITE BOUT.+NVLE SER.+CLE	1.674,80
FE	1012	A27	CONTROLE PREVENTIF INSP. ATK	222,64
				2.657,46
Total 2.				2.657,46
				=====
Total Général				36.789,18

ANNEE 2014

Bien	Personne	(QB)	(QA)	Total
A1D	D02	128 4.368,87	15 398,62	4.767,49
A1G	B01	66 2.252,71	11 292,33	2.545,04
A2D	L01	111 3.788,63	12 318,90	4.107,53
A2G	B011	66 2.252,71	12 318,90	2.571,61
A3D	D04	111 3.788,63	12 318,90	4.107,53
A3G	D01	66 2.252,71	12 318,90	2.571,61
A4-5	M01	211 7.201,80	26 690,95	7.892,75
ARCD	K01	190 6.485,04		6.485,04
ARCG	D03	51 1.740,73		1.740,73
FONDS DE GESTION		-0,11	-0,04	-0,15
Total (quotités)	1000		100	
Total (montants)		34.131,72	2.657,46	36.789,18

ACP RESIDENCE "BIENFAITEURS" EDITION DE LA REPARTITION 25/02/15 Pg 2
BE 0564.746.668

Légende

QB 1. FRAIS COMMUNS
QA 2. FRAIS ASCENSEUR

ANNEE 2014

Code	Nom	Bien	Report	Rembours.	Frais Pér.	Payements	Régular.	Solde
B01	Mme BULDUK	A1G	612,45	0,00	2.545,04	1.000,00	-780,00	1.377,49
B011	Mme BULDUK	A2G	810,72	0,00	2.571,61	1.100,00	-780,00	1.502,33
D01	Mr DELVAUX	A3G	1.748,28	0,00	2.571,61	1.920,24	0,00	2.399,65
D011	Mr DELVAUX	A3D	-1.520,64	0,00	0,00	0,00	0,00	-1.520,64
D02	Mr et/ou Mme DAL Sylvain-KUSRINI	A1D	-82,33	0,00	4.767,49	3.333,12	0,00	1.352,04
D03	SPRL DVCV EVER'ONE	ARCG	349,67	0,00	1.740,73	1.267,67	0,00	822,73
D04	Mr et/ou Mme DIMITRIEV S.-NISHIMURA S.	A3D	91,73	0,00	4.107,53	2.890,44	0,00	1.308,82
K01	Mr KOSE Erol	ARCD	-2.829,84	0,00	6.485,04	1.974,00	0,00	1.681,20
L01	Mr LINSEN	A2D	-224,83	0,00	4.107,53	3.170,16	0,00	712,54
M01	Mr MARCOTTY	A4-5	34,78	0,00	7.892,75	5.532,78	0,00	2.394,75
Totaux			-1.010,01	0,00	36.789,33	22.188,41	-1.560,00	12.030,91

Frais répartis : 36.789,18

Total Soldes DB : 13.551,55

Arrondi de calcul : 0,15

Total Soldes CR : 1.520,64

A C T I F	P A S S I F
COPROPRIETAIRES LIVRET-VERT 310-0877703-36	12.030,91 66,48 5.094,58
ACTIF	17.191,97
	PASSIF 17.191,97

ACP RESIDENCE "BIENFAITEURS"

25/02/15 Pg 1

BE 0564.746.668 RELEVE DES CHARGES COMMUNES ET PRIVATIVES

PERIODE : 01/01/2014 - 31/12/2014

POUR INFORMATION

Document	Fourn.	Bien	Libellé	Montant
PTF			- PROVISION TRAVAUX FACADES	
FE	1016	C42	40 % ACPTE S/TRAV.RENOV.FAC.AR	4.023,97
FE	1017	C42	40 % S/TRAV.RENOV.TRAV.FAC.AV	7.649,17
FE	1019	C42	35% S/TRAV.REN.TRAV.FAC.AV	6.693,03
FE	1020	C42	35 % S/TRAV.RENOV.FAC.AR	3.520,98
FE	1032	C42	SOLDE TRAV. RENOV. FAC. AR	2.514,98
OD	102		PROVISION TRAVAUX FACADES	-18.000,00
RP	1		REPORT	-15.000,00
				-8.597,87
Total	140			-8.597,87
				=====
Total Général				-8.597,87